

FONCTIONNEMENT

DU COMITE DIRECTEUR, DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

- Composition des commissions :
 - Respect des équilibres départementaux
 - Un représentant par club maximum dans la commission en dehors du Président de la commission

- Déontologie :
 - Les membres sont élus en leur nom propre et à ce titre défendent le Basket Lorrain et non leur club.
 - Ce qui se dit en commission et bureau est confidentiel, seuls les comptes rendus sont publics
 - Respect des autres et de leur travail
 - Privilégier le travail en transverse dans les commissions et avertir le Président si difficultés entre commissions
 - Mettre les personnes impliquées dans un mail en copie
 - Tout peut être demandé... mais tout n'est pas accepté

- Fonctionnement :
 - Hormis les délégations prévues en début de saison, validées par le Comité Directeur et le Bureau, les commissions n'ont qu'un pouvoir de proposition.
 - Les commissions proposent des axes politiques qui sont validés ou pas par le bureau et le Comité Directeur
 - Le Président de commission est responsable de son budget, pour chaque saison, il fait une proposition de budget préalable à l'élaboration du budget prévisionnel de la LLBB
 - Toute proposition de dépenses doit être équilibrée avec une proposition de recette ou d'économie sur d'autres postes.
 - Les Présidents de commissions valident (par signature originale) toute facture avant validation par le Président de la LLBB pour mise en paiement
 - Tout engagement de dépense d'équipement doit être validé par le Président la commission.
 - Un Vice-Président délégué aux affaires juridiques et aux salariés
 - Un Vice-Président délégué aux finances
 - Un Vice-Président délégué aux commissions